

CLARIFICATION DE LA CO-UTILISATION DES EMPLACEMENTS (CATALOGUE DE CRITERES)

1.1 Information sur le projet	Sites prévus	Dans l'optique d'une co-utilisation du site à examiner (Nom du concessionnaire)
Adresse NPA / Lieu			
Coordonnées			

1.2 Critères devant être impérativement remplis par le site à examiner		
Respect de l'ORNI	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La co-utilisation ne requiert pas de site supplémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Evaluation 1.2	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Evaluation : Point 1.2 est rempli, lorsqu'il est répondu oui aux 2 critères devant être impérativement remplis

1.3 Couverture et mise en exploitation	Site prévu	Site à examiner
Couverture de la zone ciblée		
Transfert intercellulaire		Pt.
Convient à la structure du réseau / Capacité (1-10 Pt.) (Sites – en particulier la hauteur des antennes, la planification des fréquences, etc)	Pt.	Pt.
Faisabilité	Pt.	Pt.
Raccordement au courant électrique et au réseau fixe	Pt.	Pt.
Total	Pt.	Pt.
Evaluation 1.3	Conditions remplies	<input type="checkbox"/> Remplies <input type="checkbox"/> Pas remplies

Echelle des points : 1-3 = insuffisant ; 4-6 = suffisant ; 7-8 = bien ; 9-10 = très bien

Evaluation : Les conditions du point 1.3 remplies, lorsque qu'au moins un total de 30 points ou plus est obtenu et qu'il n'y ait aucun critère insuffisant

- Au vu de la planification de l'exploitant du réseau, la planification commune des sites peut être approuvée.
- Au vu de la planification de l'exploitant du réseau, la planification des sites ne peut PAS être approuvée, étant donné que les points 1.2 et 1.3 ne sont pas remplis.

Lieu :

Date :

Signature :